

**DEL/2024/JE/21****Attribution de bons cadeaux dans le cadre du projet Hem Terre de Jeux**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du projet Jeunesse et prévention DEL/2017/JE/16 du 09/02/2017, relative au projet jeunesse « un nouvel élan pour la jeunesse de Hem » et dans la poursuite de celui-ci, relative au Projet jeunesse et prévention 2022/2026 par la délibération DEL/2023/JE/78 en date du 22 juin 2023,

Considérant l'importance de renforcer le jumelage et le lien social au sein de notre commune au travers d'évènements culturels et ludiques, la ville de Hem a encouragé le Conseil de la Jeunesse à la mise en place de la manifestation intitulée « Hem Terre de Jeux » le 1<sup>er</sup> juin 2024 dont les objectifs sont les suivants :

- Dynamiser le jumelage ;
- Promouvoir la pratique sportive en vue des Jeux Olympiques ;
- Offrir une plateforme pour mettre en avant les talents sportifs locaux et encourager leur développement ;
- Faire rayonner la Ville de Hem au sein de la Métropole Européenne de Lille.

Dans ce cadre, il est proposé d'organiser une tombola et d'attribuer aux trois premiers gagnants de celle-ci une carte cadeau auprès de l'entreprise DECATHLON d'une valeur de 100 €, 150 € et 200 €.

Vu l'avis conforme de la commission Education Jeunesse, du 24 janvier 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur LE MAIRE à,

- L'achat desdits bons cadeaux,
- Incrire les crédits au budget.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire



*Direction Générale des Services*

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS Adjoints au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER  
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT